béatifique que l'ange a commis son péché et c'est bien dans cette perspective que ce péché est analysé par saint Thomas, mais le fait n'est pas le droit. Logique avec lui-même, jamais saint Thomas ne met la peccabilité de l'ange en relation nécessaire, en relation de droit, avec son appel effectif à la vision béatifique. Les explications qu'il donne ne peuvent, somme toute, mieux s'entendre que dans la ligne même de notre interprétation. C'est du moins notre conviction.

II. — LA NATURE SPIRITUELLE CONTINGENTE N'EST PAS FERMÉE SUR ELLE-MÊME : AU TITRE MÊME DE SA NATURE ELLE DOIT SE SOUMETTRE AVEC AMOUR A L'ORDRE DE LA SAGESSE DIVINE, ET C'EST AFFAIRE DE LIBERTÉ [1]

Que l'ange soit peccable par nature, que son amour d'élection puisse librement porter sur Dieu, au titre de sa nature même, c'est ce que nous considérons comme acquis. Mais il faut maintenant résoudre deux questions impliquées dans cette thèse, à savoir :

1. Quelle est alors, pour l'ange, la règle de la moralité?
2. Quelles sont alors, pour l'ange, les contingences susceptibles d'occasionner son mérite ou son démérite?

1. *La règle de moralité*

La sagesse divine, et elle seule, peut avoir raison de fin dernière morale, de règle ultime de moralité. Il s'agit de cette sagesse telle qu'elle se manifeste, de fait, dans la volonté de Dieu.

Saint Thomas écrit dans la *Somme théologique*, en la question consacrée *ex professo* au péché de l'ange : « La volonté divine est la seule qui soit à elle-même la règle de son acte, parce qu'elle n'est pas ordonnée à une fin supérieure. Mais toute volonté de quelque créature que ce soit n'est droite dans son acte que si elle se règle sur *la volonté divine*, à laquelle convient d'être *fin dernière*. Toute volonté inférieure doit se régler sur la volonté qui lui est supérieure [...] C'est seulement dans la volonté divine qu'il ne peut y avoir de péché. En toute volonté créée il peut y avoir péché, selon l'ordre de sa nature » *(Ia pars, qu. 63, art. 1, c)*.

Quel que soit le détail de l'interprétation du péché de l'ange historiquement parlant [2], une chose est certaine, le formel de son

1. Nous souscrivons pleinement à cette affirmation-ci du P. de Lubac : « Saint Thomas n'imagine certes pas un ordre de choses dans lequel il serait loisible à quelque créature que ce fût de s'enfermer dans son « bien propre » ou sa « perfection propre » sans la rapporter à Dieu ! » (*Surnaturel*, pp. 240-41).

2. Saint Thomas envisage deux modes d'explication : « Le démon a désiré être semblable à Dieu de manière indue en désirant comme fin dernière de béatitude ce à quoi il pouvait